

09 juil 2021 -15:49

Appartient à Conseil des ministres du 9 juillet 2021

## Modifications concernant les congés thématiques et le crédit-temps pour les travailleurs isolés avec enfant(s)

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant diverses dispositions en matière de congés thématiques et de crédit-temps pour les travailleurs isolés avec enfant(s).

Le projet exécute un avis du Conseil national du Travail visant l'augmentation de l'allocation pour les parents isolés qui interrompent ou réduisent leur carrière dans le cadre d'un congé thématique ou d'un crédit-temps.

En ce qui concerne les congés thématiques, le projet prévoit deux adaptations à l'arrêté royal du 12 décembre 2001 pris en exécution de la loi du 10 août 2001 relative à la conciliation entre l'emploi et la qualité de vie concernant le système du crédit-temps, la diminution de carrière et la réduction des prestations de travail à mi-temps :

- l'augmentation de l'allocation pour congé parental d'1/10e jusqu'à la moitié de l'allocation pour le congé d'1/5e. L'allocation de 80,06 euros est portée à 83,66 euros
- toutes les allocations mentionnées aux articles 6/2, §2 et 6/3, §2 de l'arrêté royal du 12 décembre 2001 sont augmentées de 2,4 %

Concernant le crédit-temps, le projet prévoit une augmentation de 2,4 % de l'allocation pour le travailleur isolé réduisant ses prestations d'1/5e.

Les mesures entrent en vigueur au 1er juillet 2021.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de  
l'Economie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)